



www.lex.community

Conditions Générales d'Utilisation

Lex Community

Portail

Version 1.0

04/09/2022

Tous droits réservés



Table des matières

1	Introduction	3
2	Définitions et acronymes.....	3
3	Description du Service.....	5
3.1	Objet du Service	5
3.2	Accès au service.....	5
4	Utilisation du Service	5
5	Obligations de l'Utilisateur.....	5
6	Responsabilité de LEX PERSONA	5
7	Sécurité	6
8	Protection des données à caractère personnel.....	6
8.1	Cas de la Signature électronique simple.....	6
8.2	Cas de la Signature électronique avancée	7
8.3	Conservation des données	7
9	Confidentialité	7
10	Propriété intellectuelle	7
11	Nullité partielle	8
12	Loi applicable et attribution de juridiction	8
13	Annexe	8



1 Introduction

La société LEX PERSONA, dont le siège social est situé 9, avenue du Maréchal Leclerc, 10120 St-André-les-Vergers, immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro RCS 480 622 257 (ci-après LEX PERSONA) met à disposition des Utilisateurs un service de création de Signature électronique de Documents : LEX COMMUNITY (ci-après le Service).

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (appelées CGU dans la suite du document), ont pour objet de définir les conditions d'utilisation du Service par les Utilisateurs. L'Utilisateur reconnaît, avant toute utilisation du Service :

- Avoir pris connaissance des présentes CGU et de son annexe et les accepter sans réserve ;
- Disposer de la pleine capacité juridique et des habilitations pour s'engager au titre des présentes CGU.

Les présentes CGU s'appliquent et sont opposables à tout Utilisateur qui les aura expressément et sans réserve acceptées en cochant la case prévue à cet effet, dès lors que celles-ci lui auront été présentées lors de sa première connexion au Service ou bien lors de toute nouvelle mise à jour.

L'Utilisateur est informé que son engagement ne nécessite pas de signature.

Les présentes CGU et son annexe sont téléchargeables au format PDF par l'Utilisateur en cliquant sur leurs liens respectifs.

Les présentes CGU peuvent être modifiées à tout moment par LEX PERSONA. Chaque nouvelle version des CGU, numérotée, datée et cachetée électroniquement par la société LEX PERSONA, entre en vigueur à compter de la date de cette nouvelle version. Les CGU applicables sont celles disponibles en ligne au moment de l'utilisation du Service.

2 Définitions et acronymes

Certificat : désigne le fichier électronique délivré par l'Autorité de Certification comportant les éléments d'identification de son Porteur et une clé cryptographique publique permettant la vérification de la Signature électronique pour lequel il est utilisé. Dans le cadre des présentes CGU, un Certificat désignera plus particulièrement le Certificat utilisé par le Signataire pour signer. Il pourra s'agir d'un Certificat dont dispose déjà le Signataire ou bien d'un Certificat délivré « à la volée » par l'AC « Sunnystamp Natural Persons CA » gérée par LEX PERSONA et dédié à une Transaction de signature particulière.

Document : tout document sous forme électronique constitutif d'un Parapheur.

Donnée personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.



Fichier de Preuve : ensemble des éléments collectés par le Service pour chaque Transaction permettant ainsi d'assurer la traçabilité et la preuve de la réalisation de la Signature en ligne, et qui peut, le cas échéant, être utilisé en justice aux fins de preuve en cas de litige sur une signature électronique produite par le Service.

Fournisseur d'identité : entité chargée d'identifier et d'authentifier les Signataires. Le Fournisseur d'identité, après avoir vérifié l'identité du Signataire, produit un Jeton d'identité attestant de cette identité qui est ensuite vérifié par LEX PERSONA.

One Time Password (OTP) : code à usage unique généré par le Service et transmis au Signataire par email et/ou SMS afin de l'authentifier dans le cas d'une Signature en mode serveur (avec Certificat à la volée ou avec Certificat Lex Persona).

Page de consentement : ensemble d'écrans HTML exposés par le Service et permettant au Signataire de visualiser les Documents à signer, d'approuver les CGU du Service et de marquer explicitement son engagement à les signer.

Parapheur : circuit de Signature(s) d'un ou plusieurs Document(s) dont au moins un est soumis à Signature.

Portail : interface web du Service s'exécutant dans un navigateur internet pour la gestion d'un tenant, des Parapheurs et des Utilisateurs.

Service : ensemble des solutions logicielles que LEX PERSONA s'engage à fournir aux Utilisateurs et aux Signataires pour leur permettre de procéder à des Transactions de Signature de Documents.

Signataire : personne physique désignée par l'Utilisateur pour signer le(s) Document(s) d'une Transaction.

Signature : opération consistant pour le Signataire à signer électroniquement le(s) Document(s) d'une Transaction à l'aide d'un Certificat et d'une Clé privée associée appartenant au Signataire. Les Signatures produites sont des signatures électroniques au sens du Règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance.

Signature en mode serveur avec Certificat à la volée : Signature réalisée avec un Certificat délivré « à la volée », par l'AC « Sunnystamp Natural Persons CA » de LEX PERSONA, au nom du Signataire pour signer le(s) Document(s) soumis à Signature à l'occasion d'une Transaction. La PC de l'AC « Sunnystamp Natural Persons CA » est disponible sur le site internet de LEX PERSONA.

Signature en mode serveur avec Certificat Lex Persona : Signature réalisée avec un Certificat de cachet serveur qualifié eIDAS au nom de LEX PERSONA, pour le compte du Signataire afin de signer le(s) Document(s) soumis à signature à l'occasion d'une Transaction.

Utilisateur : personne physique qui utilise le Service afin d'initier une ou plusieurs Transactions permettant de faire signer électroniquement des Documents à des Signataires.



3 Description du Service

3.1 Objet du Service

Le Service soumis aux présentes CGU a pour objet la mise à disposition auprès de l'Utilisateur sous la forme d'un portail web des fonctionnalités de création et de gestion de Parapheurs de Lex Community.

3.2 Accès au service

Le Service est accessible en ligne, 24h/24, 7j/7, sauf cas de force majeure, pannes, opérations de maintenance, de mise à jour ou de problèmes liés aux réseaux de télécommunication. Le Service est délivré à l'Utilisateur par le biais du Portail.

4 Utilisation du Service

Pour utiliser le Service, l'Utilisateur doit se référer au document « Cahier des fonctionnalités de la solution Lex Community » fourni en annexe des présentes CGU et qui décrit l'ensemble des fonctionnalités offertes par le Service.

5 Obligations de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage à :

- Utiliser le Service conformément aux fonctionnalités décrites en annexe des présentes CGU ;
- Ne proposer en signature le(s) Document(s) à travers la Page de consentement qu'en ayant pleinement conscience que sa signature électronique présentera des effets juridiques potentiellement similaires à ceux qu'aurait sa signature manuscrite sur un document au format papier ;
- N'utiliser aucun dispositif, logiciel ni aucun programme informatique entravant ou risquant d'entraver le fonctionnement du Service, y compris le fonctionnement des communications électroniques, et toutes autres opérations sur le Service ;
- Ne pas porter atteinte au fonctionnement du Service ;
- Être garant de la véracité et de la précision de toutes les informations communiquées au Service ;
- Être le seul responsable de la conformité de l'utilisation qu'il fait du Service vis-à-vis des lois et réglementations en vigueur ;
- Être le seul responsable du contenu proposé en Signature ;
- Conserver la confidentialité de ses moyens d'authentification.

6 Responsabilité de LEX PERSONA

LEX PERSONA fournit uniquement une prestation technique en mettant à disposition des Utilisateurs des logiciels et outils leur permettant de bénéficier du Service. Ainsi, l'utilisation du Service se fait aux risques des seuls Utilisateurs, et engage leur seule responsabilité. La responsabilité de LEX PERSONA est donc limitée à la mise à disposition des Utilisateurs de logiciels et outils permettant la création de Signature électronique.



LEX PERSONA ne peut être tenue pour responsable d'un usage inapproprié du Service au regard de la réglementation applicable aux Documents.

Il est expressément convenu entre les parties que la société LEX PERSONA ne peut être tenue pour responsable d'un dommage, qu'il soit direct ou indirect, lié à l'utilisation du Service ou sa non-conformité aux besoins d'un Utilisateur.

LEX PERSONA exclut toute garantie, notamment de vice caché, de conformité à un besoin, de bon fonctionnement, de performance et de disponibilité du Service.

7 Sécurité

LEX PERSONA s'engage à déployer ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser le Service.

Dans le cadre de son accès au Service, il est expressément rappelé à l'Utilisateur qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et logiciels, notamment des détournements éventuels et de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans son système d'information.

LEX PERSONA peut prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires à la sécurité du Service.

8 Protection des données à caractère personnel

LEX PERSONA met en œuvre des traitements de données personnelles afin de fournir le Service et plus particulièrement, de permettre au Signataire d'être identifié et authentifié, d'apposer sa Signature électronique sur le Document et de constituer et conserver le Fichier de Preuve.

8.1 Cas de la Signature électronique simple

Au sens du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, LEX PERSONA agit comme responsable de traitement.

A ce titre, LEX PERSONA collecte, traite et héberge des données à caractère personnel afin de fournir un service de Signature électronique conforme à la réglementation en vigueur. Les données à caractère personnel traitées sont collectées directement auprès du Signataire ou indirectement auprès de l'Utilisateur.

LEX PERSONA s'engage à ne pas divulguer à des tiers autres que ses sous-traitants, des tribunaux (à des fins juridiques) ou autorités compétentes, les Données personnelles relatives à chaque Signataire sans l'autorisation préalable de la personne concernée.

Toute opposition du Signataire à la conservation de ses données personnelles empêche la délivrance d'un Certificat et la création de Signature. Le Signataire peut communiquer à LEX PERSONA toute demande d'accès à ces données personnelles à l'adresse courriel : dpo@lex-persona.com.



8.2 Cas de la Signature électronique avancée

En cas de signature électronique avancée, l'Utilisateur a l'obligation de vérifier la pièce d'identité du Signataire. Cette opération fait naître un nouveau traitement au sens de la réglementation sur la protection des Données personnelles.

Dès lors, le responsable de ce traitement ayant pour finalité la vérification de la pièce d'identité est l'Utilisateur. Lex Persona ne peut être tenu responsable de l'usage qu'il sera fait de la pièce d'identité ou de sa durée de conservation.

8.3 Conservation des données

Lors de la Transaction, le Service conserve :

- Les Documents constitutifs des Parapheurs ;
- Les données de traçabilité des transactions de Signature qui sont regroupées dans les Fichiers de Preuve générées par le Service, et qui incluent notamment les informations d'identité des Signataires.

Les Fichiers de Preuve générés lors de chaque Transaction sont cachetés électroniquement par LEX PERSONA et sont conservés par le Service de manière à assurer leur intégrité et leur confidentialité.

Pour des raisons de protection des Données personnelles, les fichiers de preuve ne sont conservés que **10 jours** à compter de la fin de la Transaction. Il incombe à l'Utilisateur de télécharger et conserver ce fichier de preuve.

9 Confidentialité

LEX PERSONA prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger les informations confidentielles échangées sur le Service. Il est interdit aux Utilisateurs de dévoiler des informations confidentielles acquises lors de la Transaction sur le Service.

Ces dispositions ne font pas obstacle aux communications ordonnées par voie judiciaire ou administrative.

10 Propriété intellectuelle

Tous les éléments composant le Service, les documentations et toutes autres informations remises par LEX PERSONA sont et restent la propriété exclusive de LEX PERSONA.

Les présentes CGU n'emportent aucune cession des droits de propriété intellectuelle dont LEX PERSONA est le titulaire.

Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit est strictement interdite et constitue une contrefaçon susceptible de poursuites à l'exclusion des utilisations et reproduction préalablement et expressément autorisées.



L'Utilisateur déclare détenir et conserver la libre disposition des droits de propriété intellectuelle des Documents destinés à être utilisés dans le cadre du Service. L'utilisation du Service n'emporte aucune cession de droit de propriété intellectuelle dont l'Utilisateur est le titulaire.

11 Nullité partielle

Toute disposition des CGU qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge sera privée d'effet. La nullité d'une telle disposition ne saurait porter atteinte aux autres dispositions des CGU ni affecter leur validité dans leur ensemble ou leurs effets juridiques.

12 Loi applicable et attribution de juridiction

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties tenteront de rechercher une solution amiable. En cas d'impossibilité de résoudre le litige à l'amiable au-delà d'un délai de 3 mois à compter de la première notification, la plus diligente des parties soumettra ledit litige à l'appréciation du Tribunal de Troyes.

13 Annexe

L'annexe est composée du Cahier des fonctionnalités de la solution Lex Community qui est téléchargeable au format PDF par l'Utilisateur en cliquant sur ce [lien](#).